

J. SCHAFF
Maire de Montigny-lès-Metz
Conseiller général du canton de Pange
Président des Maires de Metz-Campagne

Elections Législatives 1973

2e Circonscription de la Moselle (METZ II)



M. HOHL, suppléant
Conseiller municipal de Metz
Ingénieur des Travaux ruraux

Chères Electrices, Chers Electeurs,

Le 4 mars vous aurez à faire bien plus qu'un choix de majorité ; un choix de société entre deux conceptions fondamentalement différentes de la démocratie : collectiviste ou libérale.

Le fait majoritaire s'étant imposé dans notre système constitutionnel, mon action politique s'inspire directement de ce nouveau contexte.

La volonté affirmée du Chef de l'Etat d'ouvrir plus largement la voie à l'Europe, d'accepter résolument l'élargissement de la majorité politique vers le centre, de restaurer le dialogue avec le Parlement ne peuvent que renforcer ma décision.

Hostile à toute politique extrémiste, mais favorable à l'union de tous les démocrates de progrès pour l'élaboration d'une véritable justice sociale, pour l'unification européenne, je me déclare partisan de cette nouvelle majorité appuyé en cela par mes amis Joseph FONTANET, Ministre de l'Education Nationale, et Jacques DUHAMEL, Ministre des Affaires Culturelles, et Président du C.D.P.

Aucune équivoque n'est possible, ce choix ne constitue ni le reniement de mon idéal politique, ni un ralliement ou un soutien à la Majorité sortante. Plus que jamais je reste convaincu qu'il faut mettre fin à la mainmise de l'U.D.R. sur la gestion de l'Etat, à son absence d'ouverture, son affairisme, et autres scandales qu'elle a engendrés.

Demain seule l'union de la famille centriste pourra, dans cette nouvelle majorité, traduire dans les faits l'efficacité, l'équité, les réformes et la moralité que le pays est en droit d'exiger.

La confiance renouvelée des électeurs lors des élections cantonales et municipales, de longues années consacrées à la chose publique, l'action accomplie au profit de mes concitoyens vous ont permis de juger l'homme et lui accorder son soutien.

Conscient des responsabilités imposées au législateur, soucieux de la défense des intérêts nationaux, des devoirs qui m'incombent tant sur le plan local que régional, je voudrais assumer le mandat parlementaire avec autant de loyauté et de dynamisme que mon mandat de Maire et de Conseiller général.

MES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

I — SUR LE PLAN INTERNATIONAL

RÉALISATION DE L'UNIFICATION EUROPÉENNE (politique de l'emploi et de la protection sociale, approfondissement de l'Europe agricole, monnaie commune, défense intégrée).

Bâtir non seulement l'Europe des marchands mais aussi et surtout l'EUROPE DES HOMMES.

Coopération multinationale pour le développement de l'aide au tiers monde.

II — SUR LE PLAN NATIONAL

RESPECTER LES INSTITUTIONS, rétablir l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

Conférer aux structures régionales un pouvoir de décision dans le cadre d'une véritable politique de décentralisation administrative et financière.

Réformer le système des finances locales, défendre l'autonomie communale.

RÉALISER UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE, RÉPARTIR EQUITABLEMENT LES PRODUITS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Assurer les retraités et les veuves d'une pension décente, abaisser progressivement l'âge de la retraite à 60 ans.

Renforcer la SOLIDARITÉ NATIONALE EN INTÉGRANT LE 3e AGE DANS NOTRE SOCIÉTÉ (revenu minimum garanti pour les personnes âgées de plus de 60 ans).

Protéger les droits imprescriptibles des anciens combattants et victimes de guerre.

Réparer les préjudices causés aux rapatriés, aux malgré-nous, aux réfractaires et expulsés de nos trois départements.

Résoudre LES PROBLÈMES DES MAL-AIMÉS DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE.

AGRICULTEURS : garantir le pouvoir d'achat, encourager l'exploitation familiale.

COMMERÇANTS ET ARTISANS : égalité fiscale, réforme de la patente et de la T.V.A.

CADRES : garantir l'emploi, respecter le régime des retraites.

TRAVAILLEURS : augmentation des bas-salaires, allègement de l'impôt sur les faibles revenus.

UNE ÉDUCATION NATIONALE POUR TOUS (égalité des chances, politique de la jeunesse permettant l'accès aux responsabilités.

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT SOCIAL (individuel, financièrement adapté aux ménages de condition modeste).

AMÉNAGER LA CONDITION FÉMININE (salaire égal, travail à temps partiel, retraite aux mères de familles.

LIBERTÉ DE L'INFORMATION (O.R.T.F. au service de la Nation et non de l'Etat).

COMBATTRE POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE par la réalisation des options du VIe Plan et des plans futurs.

III — SUR LE PLAN LOCAL

AMÉLIORATION des moyens de communications (développement de l'aérogare METZ-FRESCATY, dessertes plus fréquentes et extension à d'autres lignes lorraines de Métrolor...).

CRÉATION D'UN ORGANISME INTERRÉGIONAL PUBLIC (Lorraine—Sarre—Luxembourg assurant un meilleur équilibre économique).

PRISE EN CONSIDÉRATION DES AVIS ÉMIS PAR LES COMMUNES sur le projet d'aménagement et d'urbanisation du nord de la Lorraine et extension de diverses activités industrielles vers le sud-messin (canton de VERNY).

ACCÉLÉRATION des raccordements téléphoniques sans préfinancement des futurs abonnés.

DÉVELOPPEMENT des centres hospitaliers.

EXTENSION de l'Université de METZ.

CRÉATION D'UN ATELIER D'URBANISME au niveau de l'agglomération messine élargie.

NATIONALISATION SYSTÉMATIQUE DES C.E.S. et blocage de la participation financière des collectivités locales au plafond de 36 %.

POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (apprentis et cadres).

FINANCEMENT SIMULTANÉ des équipements sportifs scolaires avec celui de la construction des écoles et des collèges, attribution à la Moselle de crédits nécessaires à parfaire l'équipement sportif et culturel.

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE LA POLICE afin d'assurer une plus grande sécurité et de combattre plus efficacement la délinquance juvénile.

ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (forêt et faune), lutte contre la pollution de l'eau et de l'air.

J. SCHAFF

ÉDITIONS LE LORRAIN, METZ